

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS423

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 22

I. - A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« celle requise »,

les mots :

« la durée requise ».

II. - Au même alinéa, après le mot :

« effet »,

insérer les mots :

« de liquidation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel